



**PRÉFET
DE LA HAUTE-
SAÔNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Demande d'autorisation environnementale déposée par la SAS BONGARZONE pour le renouvellement et l'extension d'une carrière sur la commune de Fouvent Saint-Andoche

Par arrêté n° 70-2022-11-25-00005 du 25 novembre 2022 est organisée durant 33 jours, du 23 janvier 2023 à partir de 9h au 24 février 2023 à 17h, une enquête publique sur la demande d'autorisation environnementale susvisée à laquelle sont annexés notamment une étude de dangers, une étude d'impact, son résumé non technique et l'absence d'avis émis par la Mission Régionale d'Autorité Environnementale (MRAE).

Le siège de l'enquête est situé à la mairie de Fouvent Saint-Andoche – 2, rue des Riottes 70600.Fouvent-le-Haut.

A cet effet, Mme Elisabeth BIDAUT, retraitée du secteur privé, a été désignée commissaire enquêtrice par décision du tribunal administratif de Besançon du 7 novembre 2022.

Pendant toute la durée de l'enquête, les pièces du dossier ainsi qu'un registre d'enquête seront déposés en mairie de Fouvent Saint-Andoche afin que chacun puisse en prendre connaissance aux jours et heures d'ouverture habituels. Chacun pourra consigner éventuellement ses observations dans le registre d'enquête.

Toute correspondance relative à l'enquête pourra être adressée à la commissaire enquêtrice au siège de l'enquête (mairie de Fouvent Saint-Andoche).

Les déplacements de tout usager dans les locaux de la mairie de Fouvent Saint-Andoche s'effectueront selon les principes généraux de gestion des flux de personnes et dans le respect des mesures dites « barrières » en vigueur lors de l'enquête publique. Tout usager souhaitant déposer une observation dans le registre d'enquête est tenu d'apporter son propre stylo.

La commissaire enquêtrice sera présente en mairie de Fouvent saint-Andoche afin de recevoir les observations du public :

- le lundi 23 janvier 2023 de 9h à 12h,
- le jeudi 2 février 2023 de 14h à 17h,
- le samedi 11 février 2023 de 9h à 12h,
- le vendredi 17 février 2023 de 14h à 17h,
- le vendredi 24 février 2023 de 14h à 17h.

Toute information sur le dossier pourra être demandée par voie postale auprès de la SAS BONGARZONE, M. Anthony RACLOT, responsable carrières et béton – 1, route de Savigny – 52500 Poinson-les-Fayl; par téléphone et par mail (téléphone : 06.08.12.64.91; mail : anthony.raclot@groupe-bongarzone.com) ou auprès du Préfet de la Haute-Saône (bureau des affaires juridiques et du contentieux de l'État – 03.84.77.70.00).

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès du Préfet et le consulter à la préfecture.

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le public pourra adresser ses observations, propositions et contre-propositions :

- sur le registre d'enquête déposé en mairie de Fouvent Saint-Andoche,
- par courrier adressé à la commissaire enquêtrice, au siège de l'enquête (mairie de Fouvent Saint-Andoche – 2, rue des Riottes 70600 Fouvent-le-Haut) pour être annexées au registre d'enquête,

- sur le registre dématérialisé à tout moment du 23 janvier 2023 à partir de 9h00 au 24 février 2023 à 17h00 via le lien : <https://www.registre-dematerialise.fr/4315> ou par mail à l'adresse : enquete-publique-4315@registre-dematerialise.fr

Le présent avis sera publié sur le site internet des services de l'État en Haute-Saône (<https://www.haute-saone.gouv.fr> – Rubriques : Politiques publiques – Environnement – Information et consultation du public – Enquêtes publiques – Carrières).

Le dossier d'enquête publique sera également consultable sur le site internet des services de l'État en Haute-Saône (rubrique précitée) ainsi que sur le registre dématérialisé à l'adresse : <https://www.registre-dematerialise.fr/4315>

Un poste informatique sera par ailleurs mis à la disposition du public sur rendez-vous à la préfecture de la Haute-Saône (bureau des affaires juridiques et du contentieux de l'État) du lundi au vendredi de 9h00 à 11h30 et de 14h00 à 16h30.

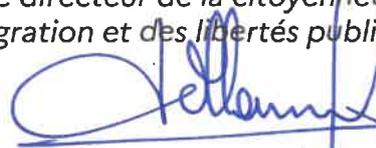
Toute personne pourra prendre connaissance du rapport et des conclusions de la commissaire enquêtrice, ainsi que de l'éventuel mémoire en réponse du pétitionnaire aux observations formulées durant l'enquête, à la préfecture (bureau des affaires juridiques et du contentieux de l'État), et en mairie de Fouvent Saint-Andoche pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Ces documents seront également publiés sur le site internet des services de l'Etat en Haute-Saône pendant un an.

Au terme de l'enquête publique, l'autorité compétente pour statuer sur la demande d'autorisation environnementale portant sur ce projet, assortie du respect de prescriptions ou de refus d'exploitation au titre de la législation relative aux installations classées pour la protection de l'environnement, est le Préfet de la Haute-Saône, qui prendra à l'issue de cette procédure un arrêté d'autorisation, ou le cas échéant, un arrêté de rejet, concernant ladite demande.

Fait à Vesoul, le 20 DEC. 2022

Le Préfet,
Pour le préfet et par délégation,
Le directeur de la citoyenneté, de
l'immigration et des libertés publiques,



Fabrice VUILLAUME